

Les textes qui suivent, distribués durant la dernière année, avaient pour but d'améliorer l'efficacité des relations fédérales-provinciales. Il s'agissait de mettre au point un cadre de fonctionnement qui permette aux provinces de jouer un rôle de plus en plus actif sur la scène internationale.

Ces lignes directrices ne traduisent ni changement majeur, ni orientation différente. Elles sont d'abord et avant tout destinées à préciser des mécanismes de travail plus souples, à une époque où les relations des provinces avec l'étranger se diversifient et deviennent plus complexes. Elles devront de toute évidence être élaborées davantage et mises à jour périodiquement.

Nous constatons déjà que nos efforts communs ont porté fruits pour nos gouvernements respectifs et nous sommes confiants que la documentation présentée ici servira de référence utile et facilement accessible.



Francis M. Filleul  
Conseiller principal  
pour les relations  
fédérales-provinciales  
Ministère des Affaires  
extérieures  
OTTAWA

Janvier 1989.